



everecity



CONTENTIEUX
GESCHILLEN

REGLES DU PLAN DE PAIEMENT

1 loyer de retard = Max en 3 x

2 loyers de retard = Max en 6x

Autres dettes= Min 50 € par mois

Le plan de paiement débute dès
réception du virement adapté.

DOMICILIATION : oui/ non

Je soussigné(e) :

N° Coop :



:

Domicilié(e), à 1140 Bruxelles, m'engage à payer la somme de €,
correspondant à : loyer de en mensualités de € en plus de mon loyer à partir de
01/25, à la société coopérative de Locataires EVERECITY, dont le siège est établi Av. A Vermeyleen 58/1 à Evere
(1140 Bruxelles) sur le compte n° BE-94-0910-1970-8914

**Si je ne respecte pas ponctuellement cet engagement, la société EVERECITY se réserve le droit de déposer
une requête pour acter les termes et délais auprès du Juge de Paix de Saint Josse Ten Noode.**

Fait en double exemplaires à Evere le/01/2024

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Ce formulaire est à déposer par mail everecity@everecity.brussels ou par courrier, à dater de la réception
de la lettre de rappel.

Vous pouvez prendre des informations supplémentaires via notre site web www.everecity.brussels.